



VIDE GRENIERS DU 7 SEPTEMBRE 2025 DE 6H00 À 18H00

Organisé par la Commission Animations de la Mairie de Rozay-en-Brie

Uniquement réservé aux Particuliers

**PAS DE PROFESSIONNELS – PAS DE VENTE D'ANIMAUX-
VENTE DE PRODUITS NEUFS INTERDITE**

REGLEMENT

Article 1^{er} : Le vide-greniers est organisé par la Commission animations de la Mairie de Rozay-en-Brie de 8h00 à 18h00 (**placement des exposants de 6h00 à 7h30**) et uniquement réservé aux particuliers. Cette vente au déballage est localisée sur la promenade- voie verte sise boulevard Victor Hugo et boulevard Amiral Courbet, 77540 Rozay-en-Brie.

Article 2 : Conditions de participation

Cette manifestation s'adresse aux particuliers ayant au moins 18 ans, quel que soit leur lieu de domiciliation.

Article 3 : Marchandises vendues

Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés. Les emplacements devront être tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription. Ces personnes devront être majeures.

Article 4 : Droit de place

Avec réservation : le droit de place est fixé à 3,00 € le mètre linéaire pour les habitants de Rozay-en-Brie et à 5,00 € le mètre linéaire pour les personnes extérieures.

Sans réservation, le jour de la manifestation : le droit de place est fixé à 5,00 € le mètre linéaire pour les habitants de Rozay-en-Brie et à 7,00 € le mètre linéaire pour les personnes extérieures.

Païement uniquement par chèque – aucune espèce ne sera acceptée

Les véhicules pourront stationner derrière l'emplacement à condition de réserver un minimum de 4 mètres linéaires par véhicule.

Si celui-ci est un véhicule utilitaire ou s'il est muni d'une remorque, un minimum de 6 à 8 mètres linéaires, selon le type de véhicule, sera demandé pour stationner celui-ci derrière son emplacement.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

- **Avant le 24 août 2025 :**
 - Téléchargement du formulaire d'inscription sur le site de la Mairie :
<https://www.rozay-en-brie.fr>

Envoi du formulaire d'inscription avec les documents nécessaires à sa validation, accompagnés du règlement à l'adresse : **MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE « Vide-greniers »**
Place Charles de Gaulle – 77540 ROZAY-EN-BRIE

- Par mail : envoyez vos coordonnées à l'adresse suivante : animation.rozay@orange.fr
(en retour, nous vous enverrons le bulletin d'inscription par mail)

Les emplacements seront attribués par la commission animations le jour de la manifestation. Il n'est pas possible de demander un emplacement spécifique.

Article 6 : Pièces à fournir lors de l'inscription

- Le formulaire dûment complété, daté et signé,
- Le règlement signé,
- La photocopie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour),
- La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les Rozéens (facture gaz, électricité, taxe habitation, quittance de loyer ...)

Article 7 : Modalités de réservation

Toute inscription ne sera ferme et définitive que lorsque les pièces demandées seront transmises à la mairie de Rozay-en-Brie, avec la totalité du paiement des droits de place.

Article 8 : Modalités de paiement

UNIQUEMENT par chèque à l'ordre du « Trésor Public »

Article 9 : Réclamation, remboursement

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra faire l'objet de quelconque remboursement ou réclamation sauf en cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur.

Lu et approuvé, le.....

Signature :